



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2020

Le vingt du mois d'avril deux mille vingt, à onze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance extraordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2020

Étaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. Frédéric BRUSQ, M. Dominique DEMARE, Mme Josiane ARMAND,

Étaient excusés : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Sébastien GAY, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : M. Ludovic BOUTTET.

Le compte-rendu de la séance du 10 mars est approuvé sans réserve.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence à cette séance extraordinaire afin de faire un point sur la crise sanitaire du Covid-19 qui sévit notre pays, remet un masque à chaque membre et rappelle les consignes de distanciation.

- Gestion de l'école : des sèche-mains sont en commande et seront installés par l'électricien MICHAUD. Des distributeurs à savon, du gel hydro-alcoolique, des poubelles à pédale, des gants ont été commandés. Des masques seront fournis au personnel communal accueillant les élèves à l'école. Les locaux seront désinfectés la semaine 19. Concernant une éventuelle ouverture de l'école le 11 mai, nous sommes en attente des décisions gouvernementales.
- Employés communaux : L'agent technique et les trois agents à l'école ont été placés en autorisation spéciale d'absence depuis le 19 mars. La secrétaire est placée partiellement en télétravail et pour certaines missions administratives ne pouvant être effectuées en télétravail (comptabilité, paie, état civil), elle se rend en mairie les matins (le secrétariat restant fermé au public mais joignable par téléphone ou mail). Afin d'organiser l'éventuel ré-ouverture de l'école, désinfecter les locaux techniques ainsi que le véhicule communal, l'agent technique a repris son activité par demi-journée. Les mesures de prévention lui ont été données. Il ne devra avoir aucun contact avec les habitants. Il lui a été remis gants, masques, note avec rappel des gestes barrières ainsi que la note du CDG 42 « les réflexes à adopter ».
- Aide à la population : Depuis le début du confinement, un portage de pain et autres produits de première nécessité a été mis en place chaque semaine pour les personnes inscrites sur le registre communal des « personnes vulnérables » et sont contactées téléphoniquement chaque semaine par Mme Armand.

Toute personne souhaitant être contactée, est priée de se faire connaître auprès du secrétariat afin d'être inscrite au registre.

Une commande de 1000 masques de fabrication de Charlieu a été passée par l'intermédiaire de la CCVAI. Une commande groupée avec l'AMF42 de flacons hydro-alcoolique a été passée.

- La cérémonie de la commémoration du 8 mai est annulée conformément aux instructions ministérielles. Toutefois, le pavoisement aux couleurs nationales des édifices publics est maintenu. Une gerbe sera déposée le 8 mai au monument aux morts par le Maire et quelques élu.e.s.
- M. le Maire rappelle l'arrêté du Préfet DS443-2020 du 15 avril interdisant temporairement l'accès aux complexes sportifs, arrêté qui a été transmis par mail aux habitants et affiché sur le panneau place de la mairie. **Le city stade est donc interdit d'accès au public.** Dès demain, l'interdiction d'accès sera matérialisée par des barrières et de la rubalise avec publication de l'arrêté préfectoral.
- Gestion du multiservices : Un courrier est rédigé par le conseil municipal à l'attention de la P'tite Poularde concernant la suspension de son activité de restauration suite aux mesures de confinement liées à la pandémie du Covid-19. Après plus d'un mois de confinement, nous constatons que la plupart des multiservices ont fermé leur restaurant mais ont gardé le dépôt de pain et l'épicerie un ou deux matins par semaine pour rendre service aux personnes de leur village et même des alentours. Le conseil municipal est prêt à fournir gants et masques en cas d'ouverture de l'épicerie et se tient à disposition pour recevoir les gérants dans les plus brefs délais pour connaître leur décision.

Fin de séance : 12h45

Le Maire,  
Jean-Pierre SEIGNOL



Le secrétaire,  
Ludovic BOUTTET

